

École Publique du Taureau bleu

Les parents délégués (Stéphanie Aubry, Anne Coly, Adélaïde Droyer, Solène Dumas et A'titâ Gibon) pour l'ensemble des parents d'élèves

Rue Renan le Cunff

56430 CONCORET

Monsieur l'Inspecteur de la circonscription de Ploërmel  
Monsieur le Directeur Académique  
Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

A Concoret, le 18 février 2024

OBJET : Opposition à la fermeture d'une classe

Messieurs,

Nous, parents d'élèves, professeures des écoles et élus de la commune, avons appris la décision de l'Inspection Académique de supprimer un des 3 postes d'enseignants de l'école publique de CONCORET au motif que les effectifs des élèves ne seraient plus suffisants.

Nous nous opposons fermement à une telle analyse faisant fi de la situation particulière de cette école.

### **Une école qui va bien**

En effet, 3 professeures des écoles et une ATSEM accueillent actuellement des élèves âgés de 2 à 11 ans répartis en 9 niveaux d'apprentissage sur 3 cycles (de la TPS au CM2).

Les résultats scolaires des élèves sont bons, ce qui démontre que l'organisation actuelle de l'école de Concoret, à 3 professeurs et 9 niveaux, fonctionne bien. Ce n'est pas le cas partout, loin s'en faut.

L'équipe enseignante est stable et soudée, ce qui permet la réalisation de projets pédagogiques innovants qui sont un réel avantage pour cette école située en zone France Ruralités Revitalisation. Elle est soutenue par un dynamisme important de parents d'élèves concernés et d'une Amicale Laïque très active.

En outre, la commune a investi dans les rénovations des bâtiments scolaires qui seront délaissés si une classe disparaît.

La suppression du poste enseignant que vous avez décidée modifiera substantiellement le fonctionnement de cette école.

## **La limite des classes de niveau**

Si les classes multi-niveaux ont bien des avantages lorsque le nombre de niveau est raisonnable, elles deviennent évidemment un frein quand un seul enseignant doit gérer 4 ou 5 niveaux différents !

Cela ne peut se passer qu'au détriment d'un apprentissage de qualité pour les élèves et d'un enseignement serein pour les professeurs. Les effectifs ne sont pas tout et il faut aussi tenir compte du nombre de niveaux dont sont chargés les enseignants.

## **Des textes ministériels**

Les études récentes faites sur le dédoublement des classes de CP en éducation prioritaire démontrent que *"les enseignants se sentent plus confiants dans leur capacité à faire réussir tous les élèves, à gérer la classe et à pratiquer la différenciation pédagogique. Ils ont également davantage confiance dans les capacités de leurs élèves. Leurs pratiques de classe sont tournées vers le soutien des élèves et la stimulation cognitive"* (note d'information n°20.15 d'avril 2020).

La circulaire du 6 juillet 2023 inscrit comme priorité de l'Education nationale de *"protéger ses personnels"*. Une fermeture de classe dans un tel contexte va nécessairement à l'encontre de cette volonté affichée.

La même circulaire fait également une priorité de *"veiller à la bonne inclusion des élèves en situation de handicap"*. Il existe dans l'école de Concoret un élève en situation de handicap accompagné d'une AESH (18h/semaine). L'apprentissage, en multi-niveaux et en effectif raisonnable, se déroule très bien.

Il est évident que la situation se dégradera considérablement pour cet enfant s'il doit supporter une réorganisation des effectifs l'obligeant à évoluer dans une classe à 4 voire 5 niveaux différents, possiblement découpés en groupes d'âge très différents, et également pour l'enseignante.

## **Une école active et ouverte**

Plusieurs projets scolaires mis en place dans l'école ne pourront perdurer dans le cadre d'une réorganisation à 2 classes. C'est notamment le cas de "l'école de dehors" où tous les élèves de maternelle vont régulièrement faire classe en extérieur. Ce projet, mis en place depuis 2 ans en lien avec le CPIE Forêt de Brocéliande, est une vraie réussite et sera impossible à maintenir à 2 enseignants.

D'autres projets seront mis à mal tels que le projet « potager au camping ».

Cela impactera également les possibilités de sorties pédagogiques et culturelles mises en place dans l'école qui ne pourront être les mêmes avec seulement 2 enseignantes pour l'ensemble des niveaux (Ex : cycle natation, spectacles, médiathèques).

Ceci est d'autant plus problématique que l'école se situe en zone rurale et que l'ensemble de ces projets pédagogiques permet à tous les enfants de l'école d'accéder à des activités culturelles et artistiques. Une telle ouverture, essentielle en milieu rural, serait compromise par une fermeture de classe.

La circulaire 2023 entend *"valoriser des projets portés par les équipes auprès de l'ensemble de la communauté éducative de leur ressort territorial"* et *"à l'échelle d'une école (...) leur donner les moyens matériels de mettre en œuvre leur projet"*.

La fermeture de classe, qui nuira à l'ensemble des projets mis en place, est aux antipodes de cette démarche.

Dans un tel contexte, nous ne comprenons pas cette décision.

Vous dites vouloir "*susciter l'attractivité des territoires ruraux*", vous dites vouloir "*donner une priorité au 1er degré pour permettre à chaque élève d'acquérir les savoirs fondamentaux en adoptant des mesures de dédoublement des classes car cela entraîne une amélioration des résultats des élèves*" (cf circulaire du 6 juillet 2023).

Pourtant, votre décision apparaît contraire à l'ensemble de ces déclarations.

Dans notre commune être une école à trois classes est une force par rapport à l'école catholique Saint Laurent qui n'en a que deux.

Depuis de nombreuses années, nos effectifs sont largement supérieurs aux leurs. Si notre école publique a également deux classes, cela nous enlève un argument de poids dans le choix que font les familles au moment d'inscrire leur enfant à l'école.

Il est donc particulièrement dommageable, de procéder à une fermeture de classe, de renvoyer une professeure des écoles qui a pris ses marques depuis 2 ans et qui a impulsé des projets qui fonctionnent au sein de son école et qui se plaît dans son travail.

Enfin, notre école accueille régulièrement des jeunes des environs pour des stages. Les enseignantes se font un plaisir de les accueillir et de les renseigner au mieux, de leur faire découvrir un métier passionnant, dans un environnement serein. Cela sera plus difficile à l'avenir (moins de temps à consacrer au stagiaire, aux divers documents à remplir...)

Nous vous demandons par conséquent de revoir votre décision et de maintenir le 3ème poste d'enseignant de l'école publique de Concoret afin de préserver l'enseignement de qualité qui y est dispensé.

Nous vous informons enfin que ce courrier est adressé en copie au député Paul MOLAC et au maire de Concoret, Ronan Coignard, et sera diffusé auprès de la presse locale. Nous rédigeons par ailleurs une pétition pour que toutes les personnes intéressées puissent manifester leur opposition à votre analyse que nous vous ferons parvenir ultérieurement.

Dans l'attente d'une réponse favorable, nous vous prions d'agréer, nos sincères salutations.

Les parents délégués de l'école du Taureau Bleu – Concoret  
au nom de l'ensemble des parents d'élèves